



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Le 17 juillet 2023 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 juillet 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents :

Pierre CASALTA, Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Philippe TROUSSEL

Étaient absents :

Jean-François DURAZZO, Antoine ETTORI, Jean Pierre TOLINI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

La séance est ouverte à 17 h 05. M. Philippe TROUSSEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance. M. Pierre Antoine SECONDI procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Monsieur le maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023.
2. Attribution du marché pour l'acquisition des pompes à chaleur AIR/AIR.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 à l'assemblée.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, soit 7 voix pour.

Point 2 (délibération n°2023-31) : Attribution du marché pour l'acquisition des pompes à chaleur AIR/AIR

Monsieur le maire, indique que le conseil municipal l'avait autorisé par la délibération en date 14 avril 2023 n°2023-17 à procéder à la mise en concurrence pour l'acquisition des pompes à chaleur AIR/AIR pour les deux appartements communaux.

Après consultation, deux entreprises ont répondu à notre demande :

La SARL PRO-CLIM pour un montant de 7 766,10 euros HT soit 8 542,71 euros

La SARL CANTONI pour un montant de 5 203,10 euros HT soit 5 723,40 euros (Eco prime EDF déduite)

Il présente le dossier au conseil municipal et l'invite à délibérer

**Le conseil municipal,
ouï l'exposé de monsieur le maire
après en avoir délibéré**

DECIDE

Article 1 : D'autoriser monsieur le maire à signer la proposition de la SARL CANTONI à Mezzavia pour un montant de 5 203,10 euros HT soit 5 723,40 euros TTC

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal

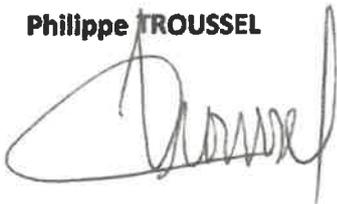
VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, soit 7 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 17 h 10.

Le secrétaire de séance,

Philippe TROUSSEL



POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,

Don Georges SIMEONI

